

## Pour l'année scolaire 2016-2017, c'est jusqu'au 22 avril pour inscrire vos enfants à l'école maternelle



Pour l'année scolaire 2016-2017, c'est jusqu'au 22 avril pour inscrire vos enfants à l'école maternelle

C'est le moment d'inscrire votre petit dernier en vue de sa première rentrée dans l'une des écoles maternelles publiques d'Auch. Pour l'année scolaire 2016-2017, la démarche doit être effectuée entre le 4 et le 22 avril auprès du service Education, de l'enfance à la jeunesse – 1, rue Darwin.

Les dossiers peuvent être retirés aux horaires d'ouverture, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h. Ils doivent impérativement être déposés au plus tard le 22 avril. Tout dossier incomplet ne pourra pas être traité par le service. La liste des pièces à fournir – qui dépend de la situation des parents – figure sur le dossier.

Attention : sachez d'ores et déjà que si vous n'habitez pas à Auch, une autorisation du Maire de la commune de résidence est obligatoire pour l'inscription.

### BON A SAVOIR :

N'attendez pas que votre enfant soit propre pour l'inscrire si vous souhaitez qu'il intègre une école maternelle durant l'année scolaire (après les vacances de Toussaint, après les fêtes de fin d'année...) Même si sa rentrée doit être décalée, effectuez les démarches nécessaires avant le 22 avril. Pour les petits nés en 2014, il est également possible de les pré-inscrire, sous réserve des places disponibles. Si votre enfant est déjà scolarisé cette année, son inscription sera reconduite automatiquement.

Renseignements au 05 62 61 42 70.